

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

GAZETTE DES CAMPAGNES

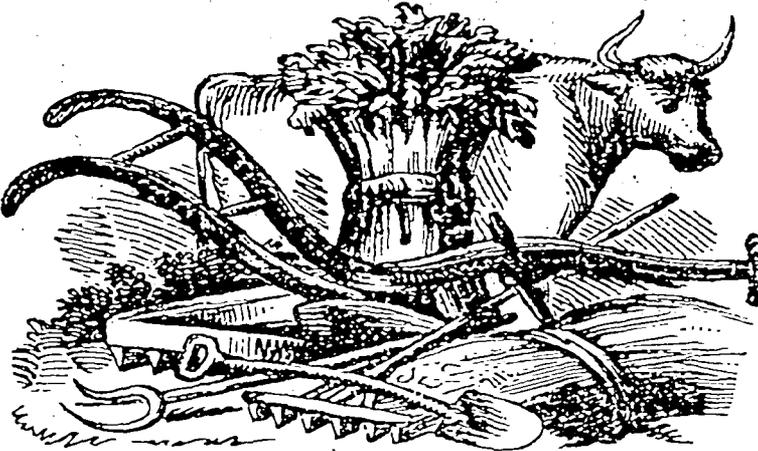
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. PROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arretages devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées à

FIRMIN H. PROULX.

ANNONCES:

1ère insertion, 10 cts. la ligne; 2me insertion, etc. 2 cts. par ligne.

Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : La situation agricole.

Revue de la Semaine : Débats Parlementaires à la Chambre Fédérale.

Sujets divers : Un moyen pour atténuer la pousse du cheval. — Instructions pour nager au secours d'une personne en danger. — La propreté dans les hôtellerie et les fromageries. — Les mouches. — Procédé pour la destruction des mulots. — Eau et aliments aqueux dans l'éducation, l'entretien et l'engraissement du bétail. — Les taupes. — La propreté chez les animaux.

Petite chronique : Emigration aux Etats-Unis. — Trait d'héroïsme.

Recettes : Moyen pour extraire les balles d'avoines des yeux d'un bœuf. — Colle fort utile.

CAUSERIE AGRICOLE

LA SITUATION AGRICOLE

La lenteur avec laquelle la température s'est réchauffée ce printemps, le temps considérable que la neige a mis à fondre ont retardé considérablement la saison des labours; cependant nous pouvons encore espérer que la préparation du sol se ferait en temps convenable. Malheureusement les pluies fréquentes qui nous surviennent actuellement commencent à devenir inquiétantes et si le temps ne se met pas définitivement au beau, il est à craindre que les ensemencements ne soient fort restreints cette année. Au moment où nous écrivons, un grand nombre de cultivateurs de nos localités n'ont pas encore été capables de confier une seule graine à leurs champs.

Nous ne pouvons cependant pas dire que cet état de choses

est dû à la négligence; car il nous semble que les cultivateurs se pressent autant qu'ils le peuvent. Jusqu'à ces jours derniers, certaines terres étaient encore si complètement gelées ou tellement humides, qu'il était impossible d'y faire le moindre labour. Or, nous savons, tous les cultivateurs savent que les labours, faits en temps inopportuns ou lorsque la terre n'est pas préparée, ont de très mauvais effets, qu'ils gâtent la terre, qu'ils donnent une grande facilité aux mauvaises herbes de s'emparer du sol, et qu'en un mot, ils font plus de mal que de bien.

Le cultivateur est nécessairement forcé d'attendre que le sol se soit assez ressuyé pour pouvoir supporter les animaux de traits sans qu'ils enfoncent dans la boue et pour permettre à la charrue de l'ameublir et non de la durcir, comme cela arrive infailliblement dans les terres fortes labourées trop humides. Le cultivateur ne peut contredire les saisons et évidemment ce n'est pas sa faute si le printemps est tardif, si la température ne se réchauffe pas et si les pluies sont fréquentes.

Mais s'il n'y a aucun reproche à lui adresser au sujet de la situation arriérée de la saison actuelle, il n'est pas tout-à-fait exempt de blâme sous un autre point de vue. Pourquoi le cultivateur est-il si inquiet à l'heure présente? pourquoi craint-il de ne pas avoir le temps d'exécuter ses travaux de culture? C'est qu'il y a aujourd'hui accumulation d'ouvrage. C'est qu'avec une main-d'œuvre et des attelages en nombre fort restreint, il est obligé de terminer en quelques jours des travaux qu'il lui faudrait plusieurs semaines pour mener à bonne fin.

Voilà le dernier mot de la situation: on se décourage parce que les travaux sont nombreux et que le temps est trop court. Il faudrait doubler le nombre des attelages, et on ne le peut, il faudrait augmenter la main-d'œuvre et elle se fait toujours de plus en plus rare.

A cela rien d'étonnant, les animaux de travail n'ont jamais été très-nombreux dans nos cultures, la main-d'œuvre

était aussi rare au printemps de 1873 et au printemps de 1872 que cette année. Depuis plusieurs années la main-d'œuvre a subi une diminution constante, tout le monde a pu le constater aussi bien et peut-être mieux que nous. D'un autre côté, il ne faut pas avoir cultivé longtemps en Canada pour en connaître suffisamment le climat, pour savoir que les variations de température y sont très fréquentes et très subites et que le printemps y est souvent très tardif.

Ainsi donc le cultivateur connaît parfaitement les conditions dans lesquelles doit se faire la culture canadienne, et, s'il avait été prévoyant, il aurait pris les moyens de parer aux inconvénients résultant de ces conditions.

Le printemps n'est pas la seule saison où il soit possible de faire les travaux agricoles, personne n'est forcé d'attendre la fin de l'hiver pour charroyer, étendre ses fumiers et faire ses labours. N'avons-nous pas en automne, six à sept semaines et quelquefois plus où les labours peuvent se faire avec une grande facilité et une grande économie sur la plupart de nos terres ?

Des faits nombreux constatent chaque année que les labours d'automne, exécutés dans nos terres argileuses surtout, ont les plus merveilleux effets. Les fréquentes alternatives de gelées et de dégels émiettent, pulvérisent complètement ces terres ; si bien qu'avec un seul labour d'automne, le sol est plus ameubli au printemps que si on lui avait donné deux ou trois labours suivis d'autant de hersages au printemps.

Tous les écrivains, qui se sont occupés de progrès agricole en Canada, ont considéré la confection des labours d'automne comme une heureuse innovation à introduire dans nos procédés culturaux. Plusieurs sociétés d'agriculture dans cette province ont offert des primes d'encouragement aux cultivateurs qui exécutaient la plus grande étendue de labours d'automne.

De notre côté, nous n'avons négligé aucune occasion de faire voir à nos lecteurs quels avantages ils obtiendraient de ces labours et combien ils perdent en les négligeant. Faites autant que possible vos labours en automne leur avons-nous dit et leur répétons-nous encore ; ils sont avantageux sur la plupart des terres fortes. Seules les terres légères, en pente ou qui se battent à la pluie ne peuvent bénéficier de ces travaux ; mais toutes les autres terres en obtiennent de grands avantages.

Si l'on avait suivi notre conseil, que de faux frais on aurait évités, que de terres gâtées seraient aujourd'hui florissantes, que de champs pauvres et improductifs seraient aujourd'hui riches et féconds. Car, sachons-le bien, non-seulement les labours d'automne préparent mieux le sol et donnent plus de facilité dans l'exécution des semis et des travaux du printemps, mais encore ils enrichissent réellement la terre.

Nous l'avons déjà démontré, plus une terre est meuble et divisée plus elle absorbe avec facilité les vapeurs et les liquides fertilisants fournis par l'atmosphère. Ses particules rendues plus fines acquièrent alors une grande force d'absorption et la terre voit sa richesse augmenter dans une proportion notable. En outre, les graines de mauvaises herbes mises en état de germer dès l'automne, entrent en végétation de bonne heure au printemps ; mais comme elles poussent sur un sol profondément ameubli, leurs racines n'ont que très peu de force ; aussi sont-elles détruites en grand nombre par les hersages exécutés pour couvrir les semences que l'on confiera au sol. Ce fait est doublement avantageux pour l'agriculture : d'abord on obtient la destruction de beaucoup de plantes nuisibles et un nettoyage

très-apparent de la terre, puis les plantes nuisibles elles-mêmes enfouies plus ou moins profondément constituent un engrais pour le sol.

Néanmoins, ces conseils et ces démonstrations ont toujours été accueillis avec la plus désolante indocilité par les cultivateurs ; et l'imprévoyance la plus malheureuse a continué de présider à nos opérations agricoles. La main-d'œuvre diminue tous les ans, les travaux de culture ne se font plus qu'avec une extrême difficulté, la terre est mal préparée, les semis se font tard sur un sol à peine remué, la végétation est languissante, on récolte dans de mauvaises conditions, les gelées surprennent parfois nos plantes avant leur parfaite maturité, enfin nos produits sont faibles et souvent de qualité médiocre. Qu'importe : périsse l'industrie agricole plutôt que d'abandonner une routine dont on touche du doigt les résultats désastreux, plutôt que de suivre de sages conseils basés sur l'expérience des meilleurs agriculteurs et appuyés sur les faits les plus convaincants.

Etrange aberration ! on sait bien se plaindre de l'inclémence de notre climat, de la faiblesse de nos récoltes, du peu de profits que donne la culture de la terre ; on accuse le sol, la température, la Providence même tout enfin excepté soi-même ; mais on ne veut apporter aucun changements dans les errements du passé. On rejette toutes les innovations même les plus utiles, même celles qui ont donné les plus grandes preuves de leur efficacité et que l'on reconnaît comme très-avantageuses.

Ennemis de tout progrès agricole, la plupart des cultivateurs canadiens refusent leur confiance à leurs amis les plus sincères, à ceux qui n'épargnent ni les veilles ni les fatigues pour découvrir les meilleurs moyens de pousser l'agriculture dans la voie des perfectionnements. A toutes les preuves qui leur sont données en faveur des améliorations, ils répondent qu'ils suivent les traditions de leurs ancêtres et que ces derniers réussissaient sans nos conseils.

Tout cela est vrai, mais nos terres ne sont plus neuves, elles ont perdu leur ancienne fertilité, nos ancêtres travaillaient peut-être plus que leurs descendants, et, dans tous les cas, ils faisaient moins de dépenses que ces derniers, leurs comptes chez les marchands étaient moins élevés, leurs voitures étaient moins belles et leurs vêtements moins recherchés ; d'ailleurs, avec tout cela, ils n'en mangeaient pas moins très-souvent du pain noir et collant provenant de blés qui avaient souffert de la gelée.

Pas plus que nous, nos ancêtres ne vivaient sur un lit de roses ; ils ont eu, eux aussi, leurs jours de découragement et de misère. Mais lors même que la vie de nos pères aurait été une fête continuelle, est ce là une raison de suivre un système de culture dont l'infériorité n'est déjà que trop prouvée.

Notre agriculture canadienne ne paie pas, n'est pas lucrative pour deux grandes raisons : parce que la terre n'est pas préparée avec les soins convenables et parce qu'elle est pauvre et que nous ne prenons pas les moyens de l'enrichir.

Cette situation peut changer dès l'année prochaine si nous le voulons réellement. Dans ce but, labourons en automne toutes les terres qui fleurissent et se réduisent en poudre sous l'action des gelées et ne faisons de labours de printemps que sur les sols trop légers, trop en pente, qui sont sujets aux inondations ou à se battre à la pluie, sur ceux, en un mot qui ne peuvent être labourés en automne.

En ce qui concerne la fumure des terres, les cultivateurs ont encore une réponse toute faite. Nous n'avons pas assez de fumier, disent-ils. Encore une erreur. Les fumiers d'étables ne sont pas les seules matières qui puissent enrichir

les champs. Une foule de substances qui se perdent généralement deviendraient, enfouies dans le sol, d'excellents agents de fertilité. Que l'on recueille les curures ou les levées de fossés qui bordent nos champs et surtout nos chemins, que l'on utilise les cendres de toutes sortes, les suies, les déchets de cuisine, les eaux de lavage, les urines, les jas de fumier, etc., et nous triplerons la quantité d'engrais que nous possédons actuellement et nous pourrons engraisser copieusement nos champs.

Ce sont là les premières améliorations que l'on devrait introduire dans notre culture; c'est le commencement du progrès. Sans ce commencement les autres améliorations n'ont aucune base solide.

Que l'on suive ces conseils, que l'on adopte pour règle de conduite ces deux mots: meilleure préparation et fumure plus complète du sol; et, dès l'année prochaine, nous le répétons, l'amélioration de notre situation agricole sera très-sensible.

REVUE DE LA SEMAINE

Notre revue des débats parlementaires doit cette semaine embrasser tout le temps compris entre le 16 et le 23 mai courant.

Dans la séance, du 16, M. Ross proposa la troisième lecture du bill pourvoyant à l'établissement d'un Collège militaire dans l'une des villes de garnison du Canada.

A ce sujet, l'Hon. M. Tupper demanda sur quelle ville le choix du Gouvernement devait tomber.

M. MacKenzie répondit qu'une enquête doit être faite sur la question et que sans cette enquête il est impossible au Gouvernement de dire avec précision quelle ville sera choisie; cependant il peut annoncer dès à présent que le choix sera fait entre Québec et Kingston. Puis sur quelques remarques de M. Holton, le chef du Gouvernement ajouta que personne ne lui a parlé en faveur de Québec ou de Kingston et que la Chambre doit se montrer satisfaite de cette réponse.

Le bill subit sa troisième lecture.

M. Laird proposa ensuite la troisième lecture du bill amendant l'acte des Terres de la Puissance.

M. Cunningham fit remarquer que ce bill paraît accorder trop de préférence aux nouveaux colons et qu'il impose trop de restrictions à tous les colons en ce qui concerne la coupe du bois; en conséquence, il proposa l'amendement suivant: "A la dixième clause, on ajoutera que les colons, qui ont joui gratis de terrains à bois avant l'admission de Manitoba dans la Confédération, aient la faculté d'acheter des lots de terrains à bois à une piastre par acre. Il proposa aussi de retrancher deux autres clauses du bill; car, dit-il, ces clauses auront pour effet de livrer d'immenses terrains à la spéculation. On semble, suivant lui, prendre à tâche de retarder autant que possible la colonisation de la Province de Manitoba.

M. Smith dit qu'il ne demande pas le retrait des deux clauses susmentionnées, mais il désire qu'elles soient amendées de manière à accorder aux colons qui iraient s'établir à Manitoba à leurs propres frais les mêmes avantages que ceux offerts aux personnes qui y sont conduites par quelque compagnie.

Après une courte discussion l'amendement est perdu et le bill est adopté.

Le 18, M. MacKenzie, député de Montréal, introduisit un bill à l'effet de prévenir dans la limite du possible les accidents et les pertes causés par l'accumulation des glaces

sur le St. Laurent et d'empêcher la formation d'un pont de glace aux environs du Hâvre de Québec.

M. Young proposa ensuite l'adoption du rapport du comité spécial concernant la publication officielle des débats parlementaires.

Le long rapport de ce comité recommande fortement l'établissement d'une publication officielle de tous les débats parlementaires, sinon mot-à-mot, du moins assez complète pour contenir toute la substance des discours prononcés en Chambre. Cette publication sera de deux mille exemplaires et coûtera de \$6,000 à \$7,000 par année.

Il s'ensuivit une assez longue discussion sur l'opportunité de faire les frais d'une telle publication. Dans ce débat plusieurs orateurs critiquèrent les comptes-rendus donnés par les journaux et d'autres les défendirent chaudement. Mais finalement la motion fut adoptée ainsi que le rapport.

Si la publication officielle des discours faits par nos députés devient jamais un fait accompli, et nous croyons fermement qu'elle le deviendra, tous nos représentants se feront sans doute un devoir de faire connaître à leurs constituants comment ils parlent sur les questions qui leur sont présentées. Il y aura indubitablement surabondance de discoureurs; mais d'un autre côté, les électeurs comprendront mieux les faits et gestes des élus.

Pendant la séance du soir une chaude discussion s'éleva au sujet des destitutions arbitraires que le Gouvernement actuel a faites depuis son entrée au pouvoir. On cita le nom de plusieurs employés ainsi destitués dans un but politique.

M. MacKay prétend que ces destitutions n'ont pas été faites pour cause politique, mais pour cause d'incapacité de la part des employés.

On lit alors des lettres démontrant que plusieurs employés destitués avaient rempli leurs devoirs de manière à mériter l'approbation de leurs supérieurs.

M. Dorion, dit que le Gouvernement a jugé à propos de faire ces destitutions parce que les destitués avaient été nommés par un Gouvernement qui ne possédait plus la confiance de la Chambre et du pays. "Ces nominations étaient illégitimes, dit-il, et fondées sur un abus de privilège." Puis il condamne le Gouvernement d'avoir fait tant de nominations pour plaire à ses amis.

M. Bowell lui démontra que les nominations, faites avant la chute de l'ancien ministère, étaient parfaitement légitimes. Puis Sir John A. MacDonald fit voir à M. Dorion qu'il éludait la question et qu'il suivait sa coutume habituelle de crier contre l'ancien ministère. "L'Hon. Monsieur, dit-il, a fait preuve d'une faiblesse d'argumentation vraiment pitoyable. Ce n'est certainement pas à M. Dorion de condamner l'ancien Gouvernement au sujet des nominations qu'il a faites, quand lui, M. Dorion, a, dans sa poche, sa commission de Juge en chef de la Province de Québec," et il mit au défi l'hon. Ministre de dire le contraire.

M. Dorion nia le fait. Mais Sir John A. MacDonald cita en faveur de son avancé, les écrits des journaux ministériels, et "dans tous les cas, reprit-il, l'hon. Monsieur ne me contredira certainement pas dans trois mois." D'ailleurs il est conforme à la pratique parlementaire que le ministère, avant de donner sa démission, remplisse les places vacantes et il met ses adversaires au défi de prouver le contraire. Tant que ses accusateurs n'auront pas prouvé que l'ancien Gouvernement a violé la constitution en faisant les nominations mentionnées, ils resteront sous le coup de la faute qu'ils ont commise.

Après quelques remarques de M. Blake la discussion est close.

Dans cette même séance, M. Costigan demanda à retirer sa motion pour une adresse à Sa Majesté, touchant la loi des Ecoles Communes, adoptée par la Législature du Nouveau Brunswick, en 1871.

Le 19, M. Fournier proposa la troisième lecture du bill sur les élections contestées; il présenta en même temps un amendement qui oblige les pétitionnaires à faire un dépôt de \$1 000 avant d'engager une contestation. Le bill ainsi amendé est adopté.

Dans la soirée, le chef du Gouvernement proposa la seconde lecture de son bill du chemin de fer du Pacifique.

L'Hon. M. Tupper dit que cette affaire est la plus importante pour le Canada, et qu'elle est une question de vie ou de mort pour la Confédération. Tous ceux qui espèrent voir notre pays riche et prospère attendent avec anxiété la construction de ce chemin. On sent que l'union de la Colombie Anglaise n'aura aucun bon résultat si nous n'établissons pas une voie de communication avec cette Province.

Aujourd'hui le chef du Gouvernement dit que l'outroi fait en faveur du chemin du Pacifique, est tout à fait insuffisant et cependant il prétendait autrefois que cet outroi était beaucoup trop considérable.

Il démontre que le plus actuellement soumis à la Chambre est inférieur à celui adopté par l'ancien ministère et blâme le Gouvernement d'avoir divisé le chemin en quatre sections pour le donner à quatre compagnies différentes. "En donnant, dit-il, cette entreprise à plusieurs compagnies, chacune de ces compagnies se retirera dégoûtée par les embarras qu'elle aura eus de la part de ses concurrents."

L'Hon. M. Tupper ajouta que la mesure telle que présentée n'est aucunement dans les intérêts du pays, et que c'est tout simplement le plan d'un gouvernement envré de son pouvoir et qui semble n'en user que pour la ruine du pays.

M. MacKenzie défendit la politique du Gouvernement. Au lieu d'entreprendre l'impossible, comme son prédécesseur, il veut profiter des communications par eau. Au lieu de s'obliger à faire cette construction dans l'intervalle de dix ans, il veut la faire graduellement et à mesure que les finances du pays le permettront. Il ne voit pas que le Gouvernement actuel veuille la ruine du pays.

Puis M. MacKenzie reprocha à l'ancien Gouvernement ses prétendues fautes politiques. Mais M. White fit remarquer que si le ministère actuel ne pense qu'à critiquer les actes de son prédécesseur, on n'avancera pas beaucoup dans la construction du chemin du Pacifique. Le devoir du premier n'est pas de censurer la précédente administration, mais de faire valoir la mesure qu'il propose.

Dans la séance du 20, M. Orton proposa l'adoption du rapport du comité spécial chargé de s'enquérir des intérêts agricoles de la Puissance, lequel rapport demande protection pour les cultivateurs. M. MacKenzie s'objecta à l'adoption de ce rapport parce qu'il exprimait les suggestions déjà émises par un autre comité et il déclara la motion hors d'ordre.

La Chambre se forme en comité pour faire certains amendements au bill de M. Dorion concernant les élections. Un de ces amendements pourvoit à ce que les élections dans les districts de Chicoutimi et Saguenay aient lieu pas moins de huit jours et pas plus de quinze jours après la proclamation. Un autre pourvoit à ce que l'officier-rapporteur puisse établir plus d'une place de votation pour moins de deux cents voteurs dans les endroits où la population est éparse. Une clause pourvoit à ce qu'aucune femme ne pût voter, cette clause fut complètement retranchée.

Le bill est ensuite adopté après une courte discussion.

L'Hon. M. MacKenzie proposa aussi la troisième lecture du bill sur le chemin de fer du Pacifique, ce qui fut adopté après quelque discussion et deux ou trois amendements qui tous furent perdus à une écrasante majorité.

Le 21, plusieurs estimés supplémentaires furent adoptés parmi lesquels figure une somme de \$1 500 000 pour la construction d'un chemin de fer de Fort-Garry à Pembina.

Il fut aussi question de l'acte de la Milice et de la Défense. A ce sujet, M. MacKenzie dit que le Gouvernement ordonnera un enrôlement tous les quatre ans, et que les exercices militaires auront lieu en juin prochain. Le Gouvernement ne veut pas que ces exercices soient faits avec autant de dépenses que par le passé. La force sera réduite. Les militaires qui n'ont pas pris part à l'exercice l'année dernière seront appelés cette année.

Dans la séance du 22, le rapport du comité du Nord-Ouest fut présenté. Le comité n'a pas pu compléter son enquête; mais il a obtenu des informations très importantes. Si le comité a été empêché de terminer son enquête c'est que plusieurs témoins importants n'ont pas répondu à la sommation qui leur a été faite.

Au sujet de la promesse d'une amnistie, le comité a interrogé comme témoins plusieurs personnes éminentes, il a étudié de nombreux documents et cependant il n'a pas encore constaté qu'une promesse directe d'amnistie ait été faite. Le rapport termine par une suggestion à la Chambre demandant si le comité continuera à siéger jusqu'à ce qu'il ait complété l'enquête.

Le bill pour amender l'acte de la Milice et de la Défense de la Puissance du Canada et l'appliquer à l'Île du Prince-Edouard, est adopté à sa troisième lecture.

Plusieurs autres bills sont également adoptés, entre autres celui qui met la loi criminelle en force dans la Colombie Anglaise. Chose remarquable, ce dernier bill fut présenté à la Chambre et subit ses trois lectures sans avoir été imprimé. Véritablement on pourrait croire que nos affaires publiques les plus importantes sont traitées par nos représentants comme si elles étaient de pur enfantillage ou de simples bagatelles.

Le 23, M. MacKenzie annonça à la Chambre que la prorogation aura lieu mardi, à moins que quelque mesure ne soit reçue du Sénat demandant une nouvelle considération de la Chambre. C'est donc aujourd'hui même au moment où nous écrivons la présente revue que la prorogation s'effectue.

M. Mousseau proposa que les témoignages présentés à la Chambre par le comité nommé pour s'enquérir des causes des difficultés du Nord-Ouest en 1869 et en 1870, suffisant à établir qu'il serait juste, expédient et avantageux à la Province de Manitoba, qu'une amnistie fut accordée aux personnes concernées dans ces difficultés, une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la priant d'accorder une amnistie générale aux personnes accusées de crimes qui auraient eu lieu durant les troubles.

M. Dorion regarde cette motion comme hors d'ordre et l'Orateur partage son opinion.

Un moyen pour atténuer la pousse du cheval

On sait que la pousse est chez le cheval le symptôme de maladies organiques ayant leur siège aux poumons, au cœur, au diaphragme ou aux intestins. Cette maladie provient en général d'une mauvaise hygiène, d'habitations humides et mal aérées, d'une nourriture insuffisante, composée de foin poudreux et surtout de l'excès de travail.

Les signes suivants révèlent ordinairement la pousse : soubresauts produits par les mouvements respiratoires du flanc ; toux sèche et forte qui se fait entendre le matin et après un exercice prolongé ; narines fortement dilatés, même en repos.

M. Jean Kiener, agronome et manufacturier à Gunbach (Haut-Rhin) a fait usage avec succès du remède suivant, non pour guérir la maladie, qui est incurable, mais pour en atténuer les effets :

Arsenic (acide arsénieux, 7 grains et demi ; racine de gentiane, six gros, cette quantité est divisée en deux paquets et chacun d'eux est administré le matin et le soir avant le repas, en le mélangeant avec un peu de son. Ces doses sont données pendant huit jours, puis on cesse huit à dix jours pour recommencer de nouveau, mais il faut alors augmenter la dose d'arsenic de 2 grains et un tiers ; on suspend encore le remède huit jours après. On continue après le même laps de temps, en ayant soin d'augmenter toujours la dose d'arsenic de 2 grains et un tiers jusqu'à ce qu'on soit arrivé à 30 grains, après quoi on suspend le traitement pendant un certain nombre de jours, et on le reprend quelque temps après.

Ce remède a produit d'excellents effets sur un cheval hongre de dix-sept ans et sur une jument de 14 ans. Ces animaux étaient arrivés à un degré assez avancé de pousse, et cependant ils ne tombaient presque plus après quatre mois de médication ; ils ont ainsi travaillé encore pendant plusieurs années.

Il ne faut pas, outre le remède ci-dessus indiqué, négliger les soins recommandés par l'hygiène ; après le travail, le cheval sera bien bouchonné, puis placé dans une écurie tempérée et bien aérée. Il faudra ne pas l'atteler à des voitures trop chargées et ne pas l'exposer aux refroidissements.

Le foin doit entrer pour une part minime dans l'alimentation du cheval poussif : les viscères abdominaux sont alors moins tendus, par conséquent la poitrine est plus à l'aise et la respiration a lieu dans de meilleures conditions. On doit faire usage de carottes, d'avoine, de chardons. On donne à manger peu et souvent.

Les chevaux poussifs souffrent et font souffrir ceux qui les emploient ; leur appliquer un traitement qui les soulage est donc une œuvre d'utilité et de compassion. L. DE VAGGELAS.

Instructions pour nager au secours d'une personne en danger

Il arrive chaque jour que des hommes, mus par un louable sentiment d'humanité, se jettent à l'eau pour sauver des personnes qui se noient ; mais trop souvent, par suite d'inexpérience et faute des instructions nécessaires, ces hommes généreux périssent victimes de leur dévouement. On ne saurait donc recueillir avec trop de soin les précieux renseignements donnés par les sauveteurs prudents et expérimentés. M. Hodgson, de Sunderland, qui est de ce nombre, a rédigé, sous une forme claire et précise, la méthode dont il a fait usage tous les jours avec succès ; appliquée avec le sang-froid indispensable en pareil cas, elle prévient de déplorables accidents, et conservera des vies précieuses à tant de titres.

1o. Quand vous approchez une personne près de se noyer, criez-lui d'abord très haut qu'elle n'est pas en danger.

2o. Avant de plonger, débarrassez-vous le plus tôt possible de tous vos vêtements ; déchirez-les, si c'est nécessaire ; mais s'il n'y a pas de temps à perdre, défaites vos souliers parce qu'ils se rempliraient d'eau et vous gêneraient pour nager.

3o. Lorsque vous nagez vers une personne, ne la saisissez pas tout de suite si elle se débat, mais attendez quelques secondes, jusqu'à ce qu'elle soit tranquille, ce qui a lieu après qu'elle vient d'avaler une ou deux gorgées ; car c'est une vraie folie de saisir un homme pendant qu'il se débat, et si vous le tentez, vous vous risquez, vous et lui.

4o. Alors approchez-vous, saisissez la personne par les cheveux, et tournez-la aussitôt que possible sur le dos en donnant une secousse qui l'immobilisera à flot.

Alors mettez-vous aussi sur le dos, et nagez vers la terre avec vos pieds, en tenant des deux mains ses cheveux, vous sur votre dos, elle aussi, ayant naturellement son dos contre votre estomac. De la sorte, vous gagnerez la terre plus sûrement que par tout autre moyen, et vous pouvez facilement nager avec deux ou trois

personnes. L'un des grands avantages de cette méthode est de vous permettre de tenir votre tête hors de l'eau, en même temps que vous soulevez la tête de la personne que vous sauvez. Il est de toute importance que vous la teniez par les cheveux ; et que vous la placiez ainsi que vous-même sur le dos. Après beaucoup d'expériences, j'ai trouvé cette méthode infiniment préférable à toute autre. De la sorte vous pouvez flotter aussi longtemps que vous le voulez, jusqu'à ce qu'un canot ou une ancre vous vienne en aide.

5o. C'est une erreur de croire un mourant capable de saisir avec une force extraordinaire ce qu'il atteint, ou du moins cela n'arrive que rarement. Dès qu'un noyé commence à s'affaiblir et à perdre connaissance, il lâche peu à peu et quitte tout à fait. Il ne faut donc rien relâcher à ce sujet quand on tente de sauver quelqu'un.

6o. Quand une personne a coulé et que l'eau est unie, on connaît exactement sa position par les bulles d'air qui s'élèvent à la surface ; il faut, toutefois, tenir compte du mouvement général de l'eau, s'il y a de la marée ou du courant qui ait détourné les bulles de leur ascension verticale. On peut tirer quelqu'un du fond de l'eau assez tôt pour le faire revenir, en plongeant d'après l'indication des bulles d'air.

7o. Lorsqu'on cherche à sauver quelqu'un en plongeant au fond, il ne faut saisir les cheveux que d'une seule main ; l'autre est employée, avec les pieds, pour remonter à la surface.

8o. Si l'on est en mer, c'est souvent une grande erreur de chercher à gagner la terre. Lorsqu'il y a une forte marée portant au large et si vous nagez sur votre propre compte, ou pour sauver une personne qui ne sait pas nager, mettez-vous sur le dos et restez-y jusqu'à ce qu'il arrive du secours. Beaucoup d'hommes s'épuisent à refouler les vagues en nageant à contre-marée, et finissent par couler, tandis que, s'ils étaient restés à flot, un canot ou toute autre aide serait arrivé.

9o. Ces instructions s'appliquent à toutes les circonstances, en rivière ou en mer, par bons ou mauvais temps. — *Gazette de Sorel*

La propreté dans les laiteries et les fromageries

Les habitants des campagnes ne se figurent pas combien il est important de tenir les laiteries et les fromageries dans le meilleur état possible de propreté. Bien souvent on fabrique du mauvais beurre, des fromages détestables, que l'on vend à bas prix, et tout cela parce que les laiteries sont sales, infestées par un air vicié, nauséabond, qui exerce une influence pernicieuse sur le lait et les fromages. Il est donc important de prendre toutes les précautions possibles pour éviter ces inconvénients.

Le fromage se fait par une sorte de fermentation, et c'est aussi par une fermentation qu'il s'altère et se gâte. Les germes de cette altération, qui ne sont que des ferments, sont tellement répandus, que le fromage peut en être pénétré au moment même où il sort du lait, sous forme de caillé. Il est donc difficile, sinon impossible, d'éviter ces ferments ; mais puisqu'ils sont en d'autant plus grande quantité dans l'air que celui-ci est plus près du sol, c'est le sol qu'il faut rendre stérile ou supprimer.

Il faut se rappeler, dit M. Malaguti, que les ferments sont des êtres vivants, dont la faculté de reproduction et l'énergie d'action sont prodigieuses. Introduisez une quantité presque imperceptible de ce ferment, qu'on appelle levûre de bière, dans une grande quantité d'eau sucrée, la fermentation s'y manifestera aussitôt, et le sucre se transformera immédiatement entièrement en eau-de-vie et en acide carbonique, si tant est que dès le commencement de l'expérience vous ayez introduit dans le liquide sucré du phosphate d'ammoniaque et des principes terreux, c'est-à-dire tout ce qu'il faut pour que le ferment puisse éclore, se développer, se produire. Je n'exagère certainement pas en disant qu'avec un globule de levûre de bière on pourrait faire fermenter autant de sucre qu'on le voudrait, si on parvenait à diminuer les produits de la fermentation au fur et à mesure de leur production, et si les conditions du développement du ferment ne faisaient pas défaut, sans compter que le globule de levûre avec lequel on aurait commencé l'expérience serait devenu la souche d'une lignée d'autres globules qu'on compterait par millions. De même que le sucre ordinaire a son ferment (les levûres de bière), le sucre propre au lait a le sien, qu'on nomme ferment lactique. Une

quantité imperceptible de ce ferment étant introduite dans le lait, on détermine bientôt la coagulation, puisque, par sa présence, il transforme le sucre de lait en acide lactique, et cet acide rend insoluble la caséine.

La propreté d'une fromagerie doit donc être bien réelle et non apparente, ajoute M. Hardouin en rendant compte d'un livre du savant professeur de Rennes: tous les vases et seaux employés pour le lait, le baquet à fromage, doivent être lavés à l'eau bouillante et bien brossés; l'outillage en métal, en porcelaine, ou terre émaillée, en verre, convient mieux à la fabrication du fromage que l'outillage en bois.

Une bonne laitière ne fait fraire les vaches que bien propres; elle passe son lait à travers un linge avant de le mettre dans le baquet à fromage; aussitôt que celui-ci est retiré, elle lave et brosse son baquet à l'eau bouillante; elle s'assure de la propreté de tous les ustensiles; si une goutte de lait est tombée sur le plancher, on l'enlève à grande eau. Les ouvertures de la fromagerie sont exposées au nord; elle est à l'abri des exhalaisons des étables, des écuries, des porcheries, des latrines, des fumiers et des murais.

Les habitants des campagnes seront bien de suivre ces conseils, basés sur des faits scientifiques et pratiques. Les fromages seront alors incontestablement de qualité supérieure, et par conséquent ils seront vendus à des prix plus élevés. Ceux qui fabriquent les fromages dans de bonnes conditions réalisent de sérieux bénéfices, et l'avenir ne peut qu'être favorable à cette industrie.—L. DE VAUGELAS.

Les mouches.

La mouche est certainement le petit animal le plus insupportable qui existe, et, hors l'écolier qui en fait son souffre-douleur, tout le monde voudrait la voir disparaître pour toujours. Cependant quelques personnes prétendent qu'elle est fort curieuse à observer; elles les divisent en cinq espèces. D'abord la mouche vulgaire ou mouche de l'écolier, celle qui est haute sur pattes, à la corps noir, les ailes élevées et divergentes. Son humeur est inquiète et tourmentante; mais elle pique sans être dangereuse: elle est ennuyeuse seulement.

La deuxième espèce est la mouche métallique ou mouche d'acier, vulgairement appelée mouche à viande. Elle est deux fois grosse comme la première; tout son corps est d'un magnifique bleu d'acier bruni, avec les pattes de la même nuance; elle est très-vieuse et douée d'une grande force relativement aux autres mouches. Son bourdonnement suffit heureusement pour annoncer sa présence, dont il faut se méfier, car elle est carnicière et dangereuse; aussi, quand on se sent piqué par elle, il est prudent de mouiller tout de suite la place de la piqûre avec de l'ammoniaque, pour éviter tout accident qui pourrait offrir un danger réel. L'acide phénique est également un bon préservatif.

La troisième espèce est la mouche dorée ou reine des mouches. Son corps est plus petit que celui de la mouche de la première espèce, plus brusqué de forme, et ses mouvements sont plus rapides. Sa couleur ne peut se décrire, car c'est un merveilleux reflet doré, chatoyant à l'œil et très-brillant sous un rayon du soleil; elle pique très-fort, mais sans danger.

La quatrième espèce est la mouche verte ou émeraude. Elle est plus longue que la mouche dorée; elle reflète l'émeraude pailletée d'or; elle est fort jolie et très-inoffensive.

La cinquième espèce, c'est la mouche honteuse, qui se tient dans les recoins les plus secrètes d'une maison. C'est une mouche noire, triste, sale, sèche. Elle ne bourdonne pas; elle remue peu et lentement, ne vole que quand elle se sent mouillée, ne quitte jamais le coin qu'elle a choisi, et meurt souvent où elle est née. Elle fuit le soleil, craint la chaleur, et semble vivre mieux portante l'hiver, même quand il est très-rigoureux.

Procédé pour la destruction des mulots

Après avoir lu attentivement le procédé décrit par un jardinier de Savoie il nous semble difficile que les mulots n'arrivent pas, en effet, à se piquer le bout du museau; mais ce qui reste à démontrer, c'est que cette piqûre doit nécessairement entraîner la mort de l'animal.

Jusqu'à plus ample information, nous laissons donc la responsabilité de cette assertion à M. Eugène Fortin.

Lapalud, le 31 mars 1874.

Monsieur le directeur du *Sud-Est* à Grenoble.

Permettez-moi de vous indiquer un procédé simple pour la destruction des mulots qui ravagent nos jardins:

Je prends des bouchons de liège de un pouce de diamètre; je garnis ces bouchons de douze aiguilles à coudre, en acier, de longueur et grosseur moyennes, pour faciliter leur entrée. J'en mets six de chaque côté de la surface plane de liège: une au centre et les cinq autres formant un pentagone; je les enfonce de manière à ce qu'elles n'aient que deux lignes de distance entre elles et que les pointes dépassent de deux lignes seulement. Je place quatre ou cinq de ces bouchons ainsi garnis dans les galeries que je connais fréquentées par les mulots. Le matin ou le soir, avant le lever ou le coucher du soleil, quand ils commencent leur voyage pour chercher leur nourriture, il est excessivement rare qu'ils ne rencontrent pas la pointe d'une des aiguilles: qu'une simple goutte de sang sorte par le bout du nez du rat, on peut être sûr et certain que l'animal périra dans sa retraite, et sans trop tarder.

Pour prouver si ce moyen est bon, on n'a qu'à prendre un mulot ou une taupé en vie et les piquer au bout du nez. Ces animaux ont cette partie du corps d'ailleurs très-tendre et très-sensible, on verra que le rougeur ne tardera pas de périr. Par ce moyen indiqué ci-dessus et en marquant les endroits où sont les lièges pour ne pas les perdre, on peut détruire en peu de temps tous les mulots que possède un jardin.

Dans l'espoir que M. le directeur voudra bien examiner ce procédé, agréé l'assurance de ma considération distinguée.

Votre abonné,

Eugène FORTIN,

Jardinier de M. l'Hôpital, à Lapalud, par Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie).

Eau et aliments aqueux dans l'éducation, l'entretien et l'engraissement du bétail

Un hippiatre a dit avec raison: *L'étalon et la jument sont le poulain, l'éleveur fait le cheval*. Cela est également vrai pour l'éducateur des bêtes bovines: vainement il choisira les reproducteurs les plus distingués, ses élèves ne pourront jamais atteindre au niveau des ascendants, si les soins hygiéniques et une alimentation convenable ne viennent pas aider au développement des qualités transmises en germe.

Pour être profitables, l'entretien et l'engraissement des bêtes adultes exigent les mêmes conditions. Dans l'intérêt du nourrisseur, et de l'engraisseur, il faut que l'animal assimile la plus grande quantité possible d'éléments nutritifs renfermés dans les fourrages, afin de donner le maximum de lait, de force musculaire ou de viande et de graisse.

L'assimilation des matières alibiles est proportionnelle à l'énergie des voies digestives: si les voies digestives sont relâchées par des aliments trop aqueux ou par un excès de boissons, il est évident qu'il y a perte, car l'animal ne transforme en produits utiles qu'une faible partie de sa nourriture.

Les animaux ne boivent qu'à leur soif; à cet égard, leur instinct est un guide sûr; mais le nourrisseur maladroît les force à prendre plus d'eau qu'il n'est utile pour une bonne digestion, en y mêlant des substances qu'ils appréhendent et les excitent à boire au-delà de leurs besoins.

De nombreuses observations m'ont fait voir que cette faute est commise par la très-grande majorité des éleveurs, des nourrisseurs et des engraisseurs.

Je vais passer successivement en revue quelques exemples relatifs à l'éducation, à l'entretien et à l'engraissement des animaux d'espèce bovine, et les conséquences en découleront tout naturellement.

Les vaches très-grandes laitières, c'est-à-dire celles qui donnent une sécrétion abondante en verum, sont toujours de mauvaises nourrices. Cela se conçoit: le veau absorbe une grande quantité de lait contenant peu de matières alibiles, et ces matières elles-mêmes ne peuvent subir qu'une assimilation incomplète, car

elles sont noyées dans un liquide séreux qui débilite les voies digestives. L'animal se remplit, mais il ne se nourrit pas : il reste maigre ; ses muscles n'arrivent jamais à leur développement normal, et il n'acquiert pas d'aptitude à prendre la graisse, sa conformation ayant été viciée dès l'allaitement.

Cela devait être : l'estomac et le tube digestif se dilatent sous la pression de la masse alimentaire ; ils prennent une ampleur démesurée et ils refoulent les poumons. L'ampliation des organes respiratoires étant gênée et les côtes s'écartant sous le poids des intestins, le thorax ne peut se développer et la poitrine reste toujours étroite.

Les éleveurs ne se contentent pas d'exécuter, outre mesure, la lactation des vaches nourries par des aliments aqueux et de copieuses boissons, que ces bêtes sont forcées de prendre en entier pour saisir quelques pincées de farine. Dès que le veau éprouve le besoin de manger, ils lui donnent des farineux qui sont également noyés dans une masse d'eau. Il va sans dire que, sous l'influence d'un semblable régime, le ventre se ballonne et la poitrine se rétrécit. Il y a plus : les aliments sont consommés avec perte, le jeune animal ne pouvant digérer qu'une partie de ses rations. Il n'est pas besoin d'ajouter que la conformation d'une bête bovine élevée de cette manière est toujours défectueuse.

Les nourrisseurs de veaux de boucherie donnent seulement du lait ; mais les plus habiles préfèrent la qualité et la quantité. Leurs animaux sont plus fins-gras, et ils tombent mieux à l'abattoir. Si les vaches nourrices boivent avec excès, l'engraissement des élèves marche avec plus de lenteur, et il est souvent compromis par le relâchement des voies gestives.

Les bons éleveurs donnent à leurs veaux des grains cuits ou concassés, et ils ne leur présentent que de l'eau pure pour toute boisson : si la vache est bonne laitière, le jeune animal ne boit pas. J'ai vu des veaux de quatre mois qui, malgré des rations de foin et de fèves, ne s'étaient jamais abreuvés qu'aux mamelles de leur nourrice. Leur conformation était excellente.

Il est bon de le dire, les bêtes bovines élevées de cette façon boivent toujours moins que les autres, et la nourriture leur profite beaucoup mieux.

Quand on veut faire des animaux de choix, il ne faut exciter les élèves à boire pendant l'allaitement, et les mères ne doivent recevoir que de faibles rations d'aliments aqueux, ou du moins il est nécessaire de prendre les précautions que je vais signaler tout à l'heure en parlant de l'entretien des bêtes adultes.

Je l'ai toujours remarqué, au commencement du printemps, les veaux sont sujets à la diarrhée. Cela provient de la nourriture que reçoivent les vaches. A cette époque, les fourrages contiennent beaucoup d'eau. On peut obvier à cet inconvénient par un mélange avec des fourrages secs.

Les taupes

Combattre les erreurs et les préjugés, c'est une tâche bien ingrate, puisqu'une longue routine s'appelle souvent expérience et savoir-faire.

Un journal, bon politique et un peu agricole, disait dernièrement, sur la foi de son correspondant, que sur deux pièces de prés, celle qui était particulièrement remuée et sillonnée par des taupes lui donnait toujours de meilleures récoltes ; il en concluait que les taupes sont bonnes à quelque chose, ne font pas de mal et font du bien.

Ce n'est pas du tout parce que les taupes abondent dans un pré qu'il sera meilleur, c'est parce qu'il est meilleur que les taupes lui donnent la préférence. L'explication, la voici : les taupes vivent de vers, et un bon terrain recèle et produit plus de vers qu'un mauvais.

Après la critique, je donne un conseil : quand une terre soulevée par les taupes a réclamé le tassement par le rouleau, on voit ensuite un soulèvement plus considérable que le premier : c'est tout simple ; après le roule, s'il survient une pluie, la terre forme une croûte et convient aux coulisses des taupes ; le premier passage du roule fait plus de mal que de bien, s'il n'est pas suivi de plusieurs autres. Les taupes se plaisent où leurs agglutinations forment des voûtes solides : on n'en voit pas dans le sable. — Marcel BARRACHIN.

La propreté chez les animaux

Le fait suivant, rapporté par le *Villageois de Sion*, démontre combien il est nécessaire de soigner l'hygiène des animaux et surtout de les tenir dans le meilleur état possible de propreté. Une vache habituée à être bien écurée et bien broyée deux fois par jour, ayant été soudainement privée de ces soins, pendant deux semaines, donna, pendant ce temps, onze pots de lait de moins que précédemment, quoiqu'elle fût nourrie de la même manière. Au bout de 15 jours de soins assidus, le lait revint presque au complet, comme auparavant. Avis aux cultivateurs s'imaginant que les animaux n'aiment pas la propreté et qu'ils peuvent vivre sans inconvénient dans la saleté !

Petite Chronique

Emigration — La situation où les émigrants devront se trouver en arrivant aux Etats-Unis, n'est pas un avertissement assez puissant pour empêcher les Canadiens d'émigrer. Encore ces jours derniers, plusieurs familles de nos compatriotes sont parties des environs pour aller tenter fortune chez les Américains. Chose pénible à constater ! tandis qu'un bon nombre de canadiens émigrés regrettent de ne pouvoir revenir au pays, faute de moyens, on en voit d'autres le quitter pour aller accroître la gêne et le malaise dont souffrent ceux qui sont déjà établis à l'étranger. Quand donc le beau de l'émigration cessera-t-il de sévir parmi nous, et de nous affaiblir ?

Nous lisons dans *Pionnier de Sherbrooke* :

Un ami nous écrit de Lewiston, Maine, en date du 4 mai courant : " Nous avons ici au-delà de 1,500 canadiens sans emploi. Tous les moulins sont encombrés, et il en arrive tous les jours : Que vont-ils faire ? Les loyers sont très-élevés. Plusieurs de ces compatriotes sont endettés de plus de deux cents piastres pour pension. Que tous ceux qui sont atteints de la fièvre des Etats-Unis, viennent voir avant d'amener leurs familles et de vendre leurs biens en Canada, et ils seront radicalement guéris de leur maladie. "

Traité d'héroïsme. — On écrit de Ste. Marie de la Beauce, 17 mai, à l'Événement :

Cet après-midi nous avons été témoins oculaires d'une action héroïque, digne d'être connue du public. Un jeune homme nommé Thomas Barbeau traversait la Rivière Chaudière sur un canot d'écorce, malgré le nombre immense de billots et de bois de sciage qu'elle charrie actuellement. Il dépassait déjà le milieu, lorsque deux billots venant à s'entrechoquer frappèrent la nacelle en flanc et la coulèrent au fond. Le jeune homme en reparaissant à la surface se cramponna à une légère pièce de bois et se mit à appeler au secours.

Alors on vit un honnête citoyen nommé M. Méthot, vieillard aussi dévoué qu'habile nageur, s'élançant du rivage pour le secourir, risquant ainsi sa vie pour sauver celle de son ami.

Dans l'espace de quelques minutes, il atteignit, saisit et ramena sur la terre ferme le naufragé, au bruit des hurrahs et des joyeuses acclamations des spectateurs qui ne pouvaient assez témoigner leur admiration pour un si héroïque dévouement. En retour M. Thos. Barbeau a, dit-on, généreusement récompensé son sauveur.

RECETTES

Moyen pour extraire les balles d'avoine des yeux d'un bœuf

Pilez un petit morceau de sucre candi, réduisez-le en grains semblables à de la poudre à tirer très-fine, faites entrer cette poudre à sucre dans un tuyau de plume ou dans un fœtu de paille libre par les deux extrémités, et introduisez-la par insufflation dans l'œil malade, dont un aide écarte légèrement les paupières. Une seule opération amène toujours l'élimination de la balle ou de tout autre corps étranger analogue. Il n'y a d'ailleurs nul accident à redouter par le contact du sucre avec le globe oculaire,

Colle fort utile

On a souvent besoin de coller des objets en bois avec d'autres en métal, en verre, en pierre, etc. Le mastic suivant, que l'on doit au docteur Ell-nod, satisfait parfaitement aux conditions exigées par cette opération.

On fait bouillir de la colle-forte avec de l'eau jusqu'à ce qu'elle ait atteint la consistance convenable pour l'assemblage des objets en bois. On y ajoute autant de cendre de bois tamisée qu'il en faut pour l'épaissir au même point qu'un vernis. On enduit alors de cette masse encore chaude les surfaces que l'on veut réunir et on les presse l'une contre l'autre. Après le refroidissement et la dessiccation, ces surfaces se trouvent si fortement unies, que, pour les séparer, il faut un grand effort. C'est ainsi que des pierres à nigéliser, montées sur du bois, et des poignées en bois pour des molettes à broyer les couleurs, assemblées avec ce mastic, ont déjà résisté pendant une année à tous les efforts qui pouvaient les désunir.

MANUFACTURE DE SEL

Passé au fin de Higgins

Ce Sel est le plus magnifique qui soit préparé pour le Beurre ou la Table. Il est paqueté en sacs blancs de quatre minots et est préféré partout à toute autre marque, où l'on s'en sert.

Les Soussignés ont le monopole de la vente de cet article en Canada et sont prêts à le livrer en lots à la convenance des acheteurs.

GIBB, LAIRD & Cie.

Québec, 20 mai 1874

Au quai de Gibb, à Québec,

GROS SEL DE LIVERPOOL

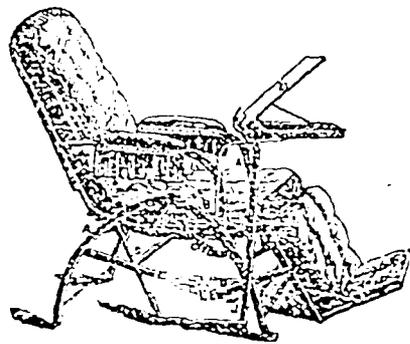
Les Soussignés ont constamment en mains du Gros Sel de Liverpool de 10 à 11 à la tonne, qu'ils vendront à des conditions favorables et en lots à la convenance des acheteurs, livrable soit aux Vaisseaux ou à leur magasin en gros.

GIBB, LAIRD & Co.
Au quai de Gibb, à Québec.

Québec, 23 Mai 1874.

LA CHAISE AJUSTABLE DE WILSON.

FIRMIN H. PROULX,
Agent.



EN VENTE A
Sto. Anno de la Pochière.

La nouveauté du siècle, patentée 1871.

PRIX DES CHAISES :

Le prix dépend de la qualité. Bonne qualité en Reppuni avec crin fini \$30. Meilleure qualité en Terrys de fantaisie, Repps et Damas, fini extra \$35. Papier de Lecture et Ecriture avec garnitures, complet \$5.

DR. N. A. SMITH & CIE.,

Seuls Fabricants et Agents pour la Puissance du Canada.
215, Rue St. Jacques, Montréal.

PAON A VENDRE

Le soussigné offre en vente un Paon de huit ans et de première qualité.

S'adresser à

JEAN PAQUET,

St Henri de Lauzon.

7 mai 1874.

MUSIQUE NOUVELLE !!

REQUE DE PARIS

PAR LE DERNIER STEAMER

ROMANCES FRANCAISES:

Ferme tes beaux yeux.....	Poisot	50 centins
Le domino rose	Arago	50 "
Ne t'en vas pas.....	Rupès	35 "
Chanson de Jean Prouvaire.....	Halmès	50 "
Algyre (vers du roi Henri IV).....	Rupès	50 "
La petite marchande de violettes.....	Hausser	40 "
Premier amour.....	Rupès	50 "
Dernier amour.....	"	50 "
Dieu sauve la France.....	Kowalski	40 "
Rappelle-toi.....	Rupès	50 "
Noble courrier.....	Henrion	35 "
Chanson d'été.....	Rupès	50 "
L'élève obstiné.....	Hausser	25 "
Marthe.....	Rupès	50 "
O la menteuse.....	Henrion	25 "
Je ne sais pas si je vous aime.....	Rupès	50 "
Passes, beau voyageur.....	Le Beau	35 "
Lettre à Monsieur le Soleil.....	Leduc	40 "
Si vous m'aimez.....	Rupès	50 "
Je n'ose la nommer.....	Bérat	25 "
Jeanne d'Arc au bûcher.....	Bois-sière	30 "
La Colombe.....	Valenti	50 "

ALBUMS DE CHANT

Recueils de romances français illustrés et richement reliés — Bois-sière. — \$8 00

COLLECTION des CHANSONS de... GUSTAVE NADAUD

COLLECTION des ROMANCES de..... H PROCH

LES RAYON D'ITALIE.—Collection de romances françaises et Duos, d'après les meilleurs auteurs italiens

En vente chez

A. LAVIGNE,

Marchand de pianos et harmoniums, Editeur de musique
11 1/2 rue St. Jean, QUÉBEC.

DEPARTEMENT DES DOUANES

Ottawa, 10 avril, 1874.

L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 11 par cent.

R. S. M. BOUCHETTE,

Commis-saire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.